

PRIX DIDEROT

CÉLÉBRONS
LA CULTURE
SCIENTIFIQUE
TECHNIQUE ET
INDUSTRIELLE

prix créés par l'Amcsti



Muséum
national
d'Histoire
naturelle

universcience

CAHIER DES CHARGES DU PRIX DIDEROT

Ce document a pour objectif de donner aux répondants les éléments d'information permettant à chacun de participer au mieux au dépôt de la candidature.

Chaque année, les prix Diderot récompensent les projets et les acteurs engagés dans le partage des Cultures Scientifique, Technique et Industrielle (CSTI). Ces prix ont été créés en 2002 par l'Amcsti, réseau national des professionnels des Cultures Scientifique, Technique et Industrielle, pour faire reconnaître les initiatives et personnalités de nos domaines d'actions.

Ils sont soutenus par le musée des Arts et Métiers, le muséum national d'Histoire naturelle et Universcience.

TABLE DES MATIÈRES

Amcsti	3
Prix Diderot	4
Procédure de candidature	5
Critères d'appréciation des prix Diderot de l'initiative culturelle	6
Critères d'appréciation du prix Diderot-Curien	8
Instruction des dossiers	9
Jury des prix Diderot	10

AMCSTI

L'Amcsti est le réseau national des professionnels des Cultures Scientifique, Technique et Industrielle (CSTI). Elle anime, fédère et accompagne la diversité des structures oeuvrant au partage des savoirs et de la connaissance sur leurs territoires.

L'association, au travers de ses actions, met en partage et mutualise les savoir-faire de chacun. Elle pose comme principe d'accompagner les acteurs vers de nouvelles pistes de travail tout en affirmant l'atout spécifique de leur milieu : un travail au plus près des citoyens par un fort maillage du territoire. La volonté des fondateurs a été de mettre en place un espace de discussions et d'échanges entre toutes les familles de la CSTI. Ainsi, depuis plus de 30 ans, la diversité des acteurs est représentée, présente et active au sein de l'Amcsti.

Les membres de l'association sont le reflet de la diversité du réseau : muséums, musées techniques, associations d'animation scientifique, centres de sciences - CCSTI, parcs zoologiques, jardins botaniques, aquariums, planétariums, organismes de recherche, universités, collectivités, fondations ...

L'Amcsti s'engage pour :

- Faire reconnaître l'importance de la CSTI au coeur des enjeux de société ;
- Fédérer les acteurs concernés par la CSTI et mener des actions de lobbying ;
- Contribuer au renouvellement des pratiques de médiation en lien notamment avec les usages du numérique ;
- Développer des actions au service des professionnels, dans une perspective d'accompagnement, de questionnement et d'ouverture de la CSTI ;
- Participer à la réflexion et à la mobilisation des citoyens contre les obscurantismes ;
- Stimuler l'esprit d'innovation et de progrès, dans un contexte de responsabilisation collective ;
- Favoriser l'accès aux savoirs et à la connaissance pour tous, dans tous les territoires.

L'association s'appuie sur quatre projets fédérateurs : le congrès de l'Amcsti, le bulletin de l'Amcsti, les prix Diderot et l'accompagnement européen.

Par ailleurs, l'association s'implique dans d'autres projets et avec divers acteurs pour animer le réseau et accueillir de nouveaux interlocuteurs du champ de la CSTI : livre et lecture publique, financement participatif, enjeux du numérique, réseaux sociaux ...

L'Amcsti a créé les prix Diderot pour récompenser et célébrer les acteurs engagés dans le partage des CSTI.

L'Amcsti est soutenue par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ainsi que par le ministère de la Culture et de la Communication. L'association bénéficie également de l'appui de nombreux partenaires.

PRIX DIDEROT

Par ces prix, l'Amcsti souhaite distinguer une personnalité et deux institutions éminentes dans le domaine des cultures scientifique, technique et industrielle, dans l'esprit et selon les modalités décrites dans le présent document. Les lauréats des années passées témoignent de la diversité des structures, événements et personnalités récompensés.

Les prix Diderot 2017 sont présidés par Étienne Klein, physicien et philosophe des sciences (LARCIM-CEA). Le jury est composé de 15 personnalités indépendantes choisies par le Conseil d'administration de l'Amcsti et représentatives de la diversité des acteurs de la culture scientifique en France.

Les prix se déclinent en deux catégories :

- **Prix Diderot de l'initiative culturelle.** Ils récompensent des réalisations de CSTI ouvertes au public. Deux prix seront décernés. ([Voir les critères d'appréciation p.6](#))
- **Prix Diderot-Curien.** Il distingue une personnalité pour son investissement dans le domaine de la CSTI. Un prix sera décerné. ([Voir les critères d'appréciation p.8](#))

La cérémonie de remise des prix aura lieu à l'automne. Cet évènement est l'occasion de découvrir la créativité et le dynamisme des lauréats au travers de la présentation des projets.

LAURÉATS DES PRIX DIDEROT DEPUIS 2002

2002 - Gilles Dinety

2003 - Musée zoologique de Strasbourg, Université de Bourgogne, Michel Cabaret

2004 - CNES, CDT Seine-Saint-Denis, EDF Electropolis, UTC Compiègne, La Rotonde,
Michel Van Praët, Bernard Alaux

2005 - Réseau des musées des techniques et cultures comtoises, Planète sciences, Bruno Jacomy

2006 - ASEISTE, Gap Sciences Animation 05, Eric Hussenot

2007 - Espace des sciences de Rennes, Conseil général de l'Essonne, Marie-Odile Monchicourt

2008 - Festival du film scientifique d'Oullins, Pavillon Jacques de Manse, Hervé Guérin

2009 - Cap Sciences, Muséum de Neuchâtel, Sophie Bancquart

2010 - Association Paris Montagne, IRD - Délégation à l'Information et à la Communication -
Secteur culture scientifique, Roland Lehoucq

2011 - L'arbre des connaissances - APSR, Relais d'sciences, Lionel Naccache

2012 - Université Montpellier 2 - Pôle culture scientifique, Stéphane Foucart et Sylvestre Huet

2013 - Jardins du Muséum de Toulouse, Ôkhra - Conservatoire des ocres et de la couleur,
François Gaudel

2014 - Association Délires d'encre, Association Symbiose, Jean-François Desmarchelier

2015 - Le labo des savoirs, Ophonius - quintet jazz & science, Jean-Marc Lévy-Leblond

2016 - Mémorya - ART'M Créateurs associés en partenariat avec l'Observatoire B2V des Mémoires,
La tronche en biais, Delphine Grinberg, Alexandre Moatti

PROCÉDURE DE CANDIDATURE

Un appel à candidature a été lancé en mars 2017 pour les candidatures aux prix Diderot 2016. Pour soumettre une candidature, il est nécessaire de donner toutes les informations nécessaires et jugées pertinentes sur les actions, les structures et/ou la personnalité proposées. Les candidatures seront ensuite étudiées par le jury.

OUVERTURE DES CANDIDATURES

L'ouverture des candidatures est fixée au printemps.

À QUI S'ADRESSE CES PRIX ?

Les prix sont ouverts à toute personne et structure œuvrant pour tout ou partie dans la culture scientifique, technique et industrielle. Ces prix ne sont pas réservés aux adhérents de l'Amcsti.

PRÉSENTER UNE CANDIDATURE POUR :

- **LE PRIX DIDEROT DE L'INITIATIVE CULTURELLE**

Après avoir consulté ce document - cahier des charges, les déposants devront :

1. **Compléter le formulaire** <https://goo.gl/forms/lzLJC48memKC7ccM2>
2. **Envoyer un dossier constitué de l'ensemble des éléments informatifs permettant au jury de connaître au mieux l'action à cette adresse : diderot@amcsti.fr**

- **LE PRIX DIDEROT-CURIEN**

Les personnalités proposées pour le prix Diderot-Curien ne présentent pas elles-mêmes leur candidature. La candidature doit être présentée par un « proposant » libre de ses choix.

Après avoir consulté ce document - cahier des charges, les proposant devront **compléter le formulaire du prix Diderot-Curien** <https://goo.gl/forms/TefcFhhsp0TEfTJl2>

POUR TOUT RENSEIGNEMENT : DIDEROT@AMCSTI.FR

ET PAR TÉLÉPHONE AU 01 42 80 48 46

CRITÈRES D'APPRÉCIATION DES PRIX DIDEROT DE L'INITIATIVE CULTURELLE

Si le prix Diderot de l'initiative culturelle récompense deux institutions, ce sont les actions que mènent ces dernières qui permettent d'apprécier leur contribution remarquable à la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle.

- Les acteurs concernés sont tous les types d'actions visant le grand public et lui permettant d'acquérir tous les repères culturels* sur un sujet scientifique** particulier ou sur la science en général, mais aussi les acteurs oeuvrant à cette mise en culture des sciences.
- Les actions concernées peuvent être permanentes ou temporaires, matérielles ou immatérielles. Il peut ainsi s'agir, par exemple, de produits éditoriaux, d'expositions ou de manifestations.

* Par repères culturels, on entend que l'action englobe non seulement des explications scientifiques, mais fournisse également des éléments de repères comme par exemple : les aspects historiques, économiques, politiques et sociétaux éventuels ; le cas échéant, la présentation des controverses, les liens avec d'autres champs culturels comme les arts, etc ...

** Enfin, par sujet scientifique, on entend tout sujet faisant l'objet d'une approche scientifique sans restriction de domaine académique (les sciences sociales, économiques, humaines sont ainsi concernées) ; et par science en général, ce qui caractérise la démarche scientifique.

LE JURY SERA ATTENTIF AUX CRITÈRES SUIVANTS :

• Les objectifs généraux de l'institution

- Faire entrer la science dans la culture et la culture dans la science est un objectif théorique sans cesse affirmé mais trop peu souvent mis en pratique.
- Les démarches pluridisciplinaires sur une thématique spécifique, les confrontations de différents domaines de la pensée et de la création, la recherche du sens seront particulièrement soutenues et encouragées.
- Les sciences, les technologies nouvelles envahissent notre quotidien, provoquent des mutations sociales, économiques et culturelles fondamentales, interrogent l'éthique et le politique. Pourtant il n'existe actuellement pas de « critique de science » au sens où l'on entend un critique littéraire, de théâtre ou de cinéma.
- Problématiser, éclairer les choix qu'aurait à faire une société, mettre l'orientation des recherches et leurs applications à l'épreuve est une voie sur laquelle nous devons nous engager avec conviction. Ceci nécessite une relativisation de la notion d'expert - dont la pertinence n'intervient que dans un domaine limité et l'apprentissage de l'exercice de la pensée, une pensée qui doit savoir écouter l'autre, se décentrer, interpeller, formuler des questions.

• La créativité, l'innovation

Souvent encore les recherches entreprises dans le champ de la médiation de la science ne sont pas considérées et prises en compte dans les opérations de culture scientifique. Il faut favoriser la création de manifestations ou de supports qui interpellent, comme peuvent le faire ceux des domaines littéraire, théâtral ou artistique.

- **Les partenariats, la générosité**

Il s'agit d'encourager la déclinaison des créations, la variété des manières dont elles seront mises à la disposition de différents partenaires, de différentes structures, de différents publics, de différents territoires... La réalisation d'un outil culturel nécessite un investissement théorique important (définition du thème, contenus, élaboration d'un discours...), qui peut être rentabilisé en le mutualisant grâce notamment à des formes différentes, des stratégies adaptées. La capacité à travailler en partenariat, à s'associer à d'autres structures, à mobiliser d'autres acteurs du réseau de la CSTI, des scientifiques, des experts (rigueur scientifique), des acteurs culturels et sociaux, sera prise en compte.

- **La réflexion sur les publics**

Un message doit s'adresser à un public - ou à des publics - ciblé(s), prendre en compte celui-ci dès la conception. Définir où l'on veut conduire quelqu'un et comment est essentiel. Les publics visés peuvent être différents (enfants, jeunes, familial, captif - école, collège ou lycée -, tours opérateurs, CE, seniors...), mais cette réflexion sur le public est fondamentale. L'adéquation entre les publics espérés et la thématique traitée demeure un critère, une démarche importante.

- **L'impact, l'efficience**

L'efficience est la qualité d'un rendement permettant de réaliser un objectif avec le minimum de moyens engagés. Pour ce faire, seront alors étudiés un certain nombre d'éléments comme par exemple le nombre de visiteurs, la diffusion, les retombées médiatiques des manifestations, etc.

- **Autres critères pouvant être pris en compte par le jury**

- Les moyens humains et financiers mobilisés ;
- La dimension novatrice de la proposition (nouveau porteur ou innovation en matière de public visé, forme de médiation, montage de projets ou lieux et territoires concernés) ;
- Le rayonnement géographique (national, européen, international).

CRITÈRES D'APPRÉCIATION DU PRIX DIDEROT-CURIEN

Trois catégories de personnalités peuvent être distinguées :

- ceux qui s'engagent dans la CSTI (chercheurs) ;
- ceux qui facilitent l'action et le développement de la CSTI (professionnels de la CSTI) ;
- ceux qui promeuvent la CSTI (élus).

Les personnalités proposées sont évaluées sur les critères suivants :

- Participation à des comités scientifiques ou d'experts ;
- Influence/participation à la politique nationale de CSTI ;
- Communication/information scientifique ;
- Animation de réseaux ;
- Reconnaissance par ses pairs ;
- Engagement/défense de la CSTI ;
- Publication d'articles ;
- Conception/élaboration de produits de CSTI (expositions, formations, animations, etc.) ;
- Mise en place ou direction d'un établissement de CSTI,
- Impact de ses actions sur la CSTI ou plus généralement la muséographie.

Note déontologique :

Les proposant ne doivent toutefois pas être "trop" proches des proposés pour d'évidentes raisons déontologiques. Il appartient à chaque proposant de faire savoir s'il s'estime suffisamment objectif pour exprimer telle ou telle proposition ou, s'il a des doutes (appartenance à la même institution, relations professionnelles directes, etc.), de les faire connaître dans le formulaire.

INSTRUCTION DES DOSSIERS

A réception des dossiers de candidature, l'Amcsti procède à un premier examen afin de juger de leur éventuelle non-éligibilité ainsi que pour détecter les dossiers pour lesquels il pourrait y avoir conflit d'intérêt avec un ou plusieurs membres du jury. Ces indications sont validées avec le Président du jury.

Tous les dossiers sont jugés comme recevables à l'exception de ceux émanant d'institutions non encore créées ou dont la nature est commerciale, corporatiste, politique, non-francophone ou n'étant pas en adéquation avec la démarche de culture scientifique. Ces indications sont également validées avec le Président du jury.

Tous les dossiers de candidature sont diffusés, dans leur forme résumée, auprès de tous les membres du jury. Chaque dossier, dans sa forme complète, est confié à deux membres du jury tirés au sort et qui en font l'examen détaillé.

Au moment de l'attribution des dossiers, les membres du jury doivent confirmer qu'ils n'ont pas de lien organique ou historique avec les dossiers qu'ils ont à instruire et complètent une attestation d'indépendance. En outre, et afin d'avoir une vision d'ensemble des dossiers soumis, tous les membres se voient remettre une fiche résumée des autres candidatures.

Une réunion d'une journée permet de désigner les lauréats. Chacun des membres du jury est chargé de présenter et/ou défendre les dossiers qu'il a eu à instruire. Suite à cette réunion délibérative qui se tient dans le mois précédent la remise des prix, l'Amcsti informe par courrier les candidats au Diderot de l'Initiative Culturelle qui n'ont pas été retenus.

Le Jury se réserve la possibilité de pouvoir doter financièrement un dossier afin d'encourager son développement. La somme octroyée, considérée comme une bourse, sera à la discrétion du jury et ne pourra pas excéder 1000€. Cette dernière devra permettre le développement, l'essaimage, le partage du projet qui a reçu le prix Diderot.

JURY DES PRIX DIDEROT

Le jury est composé de 15 personnalités indépendantes ainsi que d'un président. Par ailleurs, le président de l'Amcsti est membre de droit du jury et vote au même titre que les autres membres du jury. Au total, ce sont donc 16 personnes qui participent aux sélections des lauréats. Ils sont assistés par une personne salariée de l'Amcsti.

MODE DE NOMINATION DES MEMBRES DU JURY

Les membres du jury sont choisis par le Conseil d'administration de l'Amcsti sur proposition des administrateurs. Les membres du jury sont représentatifs de la diversité des acteurs de la culture scientifique en France : ils sont issus des centres et musées des sciences, des grands organismes de recherche, du monde du journalisme scientifique... Le président du jury peut suggérer au Conseil d'administration de l'Amcsti des personnalités de la CSTI qu'il souhaiterait voir participer au jury.

Le Conseil d'administration se laisse également le choix d'inviter des personnalités des ministères concernés et plus particulièrement des services déconcentrés, des élus locaux ou encore des artistes ou écrivain.

Exemple de composition du jury

Membres de droit :

1. Président du jury
2. Président de l'Amcsti
3. Un représentant d'Universcience
4. Un représentant du Musée des Arts et Métiers
5. Un représentant du Muséum national d'Histoire naturelle

Autres membres :

6. Un représentant d'un musée
7. Un représentant d'un centre de science
8. Un représentant d'une université
9. Un représentant d'un organisme de recherche
10. Un représentant de l'éducation populaire
11. Un journaliste scientifique
12. Un éditeur scientifique
13. Un représentant de l'industrie ayant une action de CSTI
14. Un représentant d'une collectivité locale
15. Un représentant d'une association de culture scientifique

MODE DE RENOUVELLEMENT DU JURY

Le jury est renouvelé par tiers tous les ans depuis sa création. La durée d'un mandat n'excède donc pas 3 ans. A l'issue de ces trois années, il n'est pas possible de redevenir membre du jury avant trois autres années. La présence est obligatoire à la journée de délibération. En cas d'impossibilité d'un des membres du jury, il n'est pas remplacé.

INDÉPENDANCE DES MEMBRES DU JURY

L'Amcsti s'engage à garantir l'indépendance totale du jury quant à la désignation des lauréats.

Elle s'engage également à écouter les suggestions des membres du jury concernant l'évolution du prix Diderot et de ses modalités. Les membres du jury s'engagent à examiner les dossiers en toute indépendance.

L'indépendance signifie qu'ils n'ont pas à être en situation d'examiner une candidature à laquelle ils seraient liés, organiquement ou historiquement. Lorsqu'une institution est amenée à déposer un dossier de candidature, les membres du jury liés à cette institution doivent :

- d'une part alerter le président du jury sur leur lien avec l'institution en question via l'attestation d'indépendance. Il appartiendra alors aux présidents du jury et de l'Amcsti de juger de l'indépendance du membre du jury concerné ;
- et d'autre part, sortir de la salle au moment de l'examen du dossier en question, même lorsqu'il n'y a pas de lien de sujétion avec le candidat.

DEVOIR DE RÉSERVE DES MEMBRES DU JURY

La confidentialité sur les délibérations et les lauréats doit impérativement être maintenue par les membres du jury jusqu'à la remise des prix en ce qui concerne les lauréats et définitivement maintenue en ce qui concerne les non-lauréats.

ENGAGEMENT DES MEMBRES DU JURY


Les membres du jury s'engagent à être disponible tout au long du processus de sélection et à participer à la journée de délibération.

**UN PROJET, UNE PERSONNALITÉ À
METTRE À L'HONNEUR ?**

**PRÉSENTEZ VOTRE CANDIDATURE
AU PRIX DIDEROT !**

AMCSTI, ASSOCIATION DES MUSÉES ET CENTRES POUR LE DÉVELOPPEMENT
DE LA CULTURE SCIENTIFIQUE, TECHNIQUE ET INDUSTRIELLE

132 rue du Faubourg Saint-Denis, 75010 PARIS - 01 42 80 48 46

@ contact@amcsti.fr -  @amcsti -  AMCSTI -  Chaîne AMCSTI